**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remise du Prix Mobilité d'Entreprise à Jaeger-LeCoultre

Dans le cadre de la Semaine de la mobilité, le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures, a remis le prix Mobilité d'Entreprise 2008 à la Manufacture Jaeger-LeCoultre du Sentier. La mise en place d'un réseau de transport en commun et de transport partagé (53% des collaborateurs pratiquent le covoiturage de manière régulière) lui a valu d'être lauréate de cette deuxième édition du Prix Mobilité d'Entreprise.

Le but du Prix est de récompenser une entreprise privée ou publique domiciliée dans le canton de Vaud qui encourage activement l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et/ou professionnels de ses employés, visiteurs ou clients. Un plan de mobilité peut apporter des avantages écologiques, économiques et sociaux importants, quels que soient la localisation de l'entreprise et le domaine d'activité.

La lauréate de cette deuxième édition du Prix est la Manufacture Jaeger-LeCoultre du Sentier à la Vallée de Joux. Elle a reçu un vélo électrique des mains du conseiller d'Etat François Marthaler, en charge de la politique cantonale des transports. Cette remise de prix s'est déroulée dans le cadre du Forum mobilité d'entreprise, organisé par le Canton pendant la Semaine de la mobilité et qui a réuni une centaine de participants.

La Manufacture Jaeger-LeCoultre s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise, visant notamment à réduire les effets que son extension actuelle peut avoir sur l'environnement et le cadre de vie des habitants de la Vallée de Joux. L'une des préoccupations était de trouver une alternative aux problèmes de parking.

Plusieurs mesures ont été réalisées depuis 2007 : mise à disposition d'un parc à vélo couvert, lancement progressif de trois lignes de bus (à destination de Morez, Pontarlier

et Mouthe), encouragement au covoiturage par la mise en réseau et l'attribution d'une place de parc nominative aux groupes de covoiturants. En 2009, La Manufacture prévoit d'ouvrir un restaurant d'entreprise, d'encourager financièrement l'achat d'abonnements de transports publics et de soutenir la création d'une ligne ferroviaire transfrontalière.

Les premiers résultats du plan de mobilité sont encourageants : 53% des collaborateurs pratiquent le covoiturage de manière régulière et les trois lignes de bus rencontrent un grand succès. Selon les estimations de l'entreprise, grâce aux mesures mises en place, environ 3 millions de kilomètres ne sont plus parcourus en voiture chaque année. Sensibilisés à la préservation de l'environnement, les collaborateurs sont satisfaits des mesures du plan.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 septembre 2008

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DINF, François Marthaler, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01 et Stéphanie Manoni, géographe, cheffe de projet au Service de la mobilité, 021 316 70 84